



BUDGET 2017

Le Sénat rejette un projet de loi de finances insincère et démagogique !

La loi de finances pour 2017 est marquée d'une particularité : le Sénat a posé et adopté la « question préalable », qui l'a conduit à ne pas débattre en séance des dispositions fiscales proposées par le Gouvernement et à ne pas déposer d'amendements. Le procédé a déjà été utilisé par d'autres majorités mais le fait est si rare qu'il mérite quelques explications.

Les commissions du Sénat, saisies au fond ou pour avis, ont examiné, **de manière approfondie, pendant neuf semaines**, l'ensemble du projet de budget ; c'est ce travail approfondi qui a conduit la commission des finances à présenter, en séance, une question préalable, dont l'adoption a entraîné le rejet de l'ensemble du Budget 2017. Trois raisons principales justifient ce rejet.

Ce dernier budget est le reflet de l'échec du quinquennat

Il s'agit du dernier budget du quinquennat, qui nous permet d'en dresser le bilan : le rejet de ce budget illustre l'échec de l'ensemble de la politique budgétaire et fiscale conduite par François Hollande.

Ce dernier budget apparaît comme le plus insincère du quinquennat.

Jamais l'avis du Haut conseil des finances publiques n'a été aussi durement cri-

tique, mais le Gouvernement n'en a pas pour autant tenu compte : « s'asseoir dessus, c'est (...) ce que fait le Gouvernement », selon les propres propos du président du HCFP devant la commission des finances du Sénat. De plus, **les prévisions de croissance, de déficit, de dette, de recettes et de dépenses sont insincères**. Elles n'engagent, de toute façon, pas le Gouvernement, puisqu'il ne sera plus en place au moment des résultats des comptes de l'année 2017. Enfin, ce projet de loi de finances est une **tartufferie budgétaire !**

Ce budget est démagogique

Les textes budgétaires de cette fin d'année sont un **catalogue de mesures visant les différentes cibles électorales** : classes moyennes, bénéficiaires du RSA, retraités, jeunes, fonctionnaires, enseignants, avocats, ruralistes, anciens combattants, frondeurs, etc. Aussi, **les vanes de la dépense sont ouvertes**, le plan de 50 milliards d'économies est abandonné. Enfin, en dehors de la

reprise de notre mesure de suramortissement des investissements productifs, **aucune de nos propositions dans les projets de loi de finances de ce quinquennat n'a été acceptée**, que ce soit en économies de dépense ou en termes de rééquilibrage global de la fiscalité qui tiendrait compte des familles, des classes moyennes, de la compétitivité des entreprises, etc.

Les sénateurs ont estimé que devant **l'insincérité** des hypothèses présentées par le Gouvernement, face à des choix budgétaires et fiscaux qui leur paraissaient inacceptables, et en présence de mesures « de campagne » qui obéraient les budgets à venir et ce, en l'absence de considération pour leurs remarques et observations, il n'était pas utile de débattre. **Le bilan de ce quinquennat** pour les collectivités locales, aura été, **en cumulé, de 27 milliards d'euros de dotations en moins**, dont l'essentiel a porté sur le bloc communal ■

Principales mesures pour les Collectivités



1/ DGF 2017 : Le prélèvement du bloc communal (CRFP) est divisé par deux par rapport à l'année précédente et le solde reporté sine die. (La réforme de la DGF est également reportée et devrait faire l'objet d'une loi distincte du PLF).

2/ Les DGF négatives seront prélevées à la CRFP, mais pas à la péréquation verticale, qui sera seulement plafonnée à 1% des ressources (au lieu de 3% de la DGF).

3/ Le nouveau zonage des ZRR (et ses avantages fiscaux) sera applicable au 1er juillet 2017, **non plus à la commune mais par EPCI, et reposera sur la densité et la richesse des habitants.** Attention, le nombre de compétences requis pour bénéficier de la **DGF bonifiée** passe à 6 sur 11 en 2017 et à 9 sur 11 à partir de 2018.

4/ La péréquation verticale progresse – la DSU et la DSR de manière égale (+ 180 millions d'euros) – La DNP est maintenue. Le prélèvement s'opère cependant au détriment de la DCRTP et du FNDTP, dont l'enveloppe est réduite.

5/ La DSU est toilettée, et la **dotation politique de la ville (DPV)** est augmentée de 50%. Les communautés **d'agglomération** bénéficient d'une rallonge pour que la dotation par habitant soit maintenue.

6/ Le FPIC ne progresse pas et reste maintenu à 1 milliard d'euros. La péréquation

horizontale sera cependant profondément affectée par les nouveaux périmètres des intercommunalités, et les chiffres ne seront connus qu'en mai/juin 2017. Une garantie en sifflet de 90%, 75%, puis 50% sur 3 ans est accordée à ceux qui perdent le FPIC – (mais pas à ceux qui ne font que « baisser »).

7/ Les règles de majorité pour les attributions de compensation sont assouplies dans le cadre des fusions – soit toujours 2/3 de l'EPCI et les communes intéressées, ou alors et seulement pendant les deux premières années de la fusion : 2/3 de l'EPCI seulement, si la variation est inférieure à 30% et n'affecte pas plus de 5% des recettes réelles de fonctionnement de la commune intéressée.

8/ L'indexation naturelle des valeurs locales est fixée pour 2017 à 0,4% - A partir de 2018, elle suivra strictement l'inflation.

9/ Les communes nouvelles ont pu se prononcer jusqu'au 31 décembre 2016 pour continuer à bénéficier des avantages financiers qui y sont attachés. (Au lieu du 30 octobre 2016).

10/ Le système de prélèvement libératoire des indemnités des élus locaux sera **supprimé** ; à compter des revenus de 2017, ils seront imposés à l'IRPP après un abattement limité à 7 800 € par an de frais d'emploi ■

Le prélèvement à la source, un projet lourd et risqué

Le projet de loi de finances pour 2017 prévoit l'instauration d'un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. S'il paraît aujourd'hui nécessaire de rapprocher la perception des revenus et leur imposition, **la réforme du Gouvernement comporte de nombreux défauts** qui excèdent de loin ses avantages.

À la complexité du projet présenté, qui contribuerait à réduire un peu plus la lisibilité de notre système fiscal, vient s'ajouter une contemporanéité limitée dès lors que le prélèvement à la source serait déterminé à partir de données fiscales anciennes, ne tenant aucunement compte des réductions et crédits d'impôts dont peuvent bénéficier les contribuables. Par ailleurs, en plus de créer une charge significative et de nouvelles responsabilités pour les tiers collecteurs - notamment pour les entreprises -, la transmission d'un taux d'imposition aux payeurs des revenus fait peser un risque sur la confidentialité de la situation fiscale des contribuables.

Dans ces conditions, j'ai proposé avec mes collègues de la commission des finances la mise en place d'une solution alternative : **le prélèvement mensualisé et contemporain.** Celui-ci serait prélevé par l'administration fiscale et prendrait la forme d'acomptes payés au titre des revenus de l'année en cours, au lieu de ceux de l'année précédente, prenant en compte les réductions et crédits d'impôt. S'inscrivant dans une recherche de **simplification du système fiscal**, le prélèvement mensualisé et contemporain permettrait de **renforcer la contemporanéité de l'impôt sur le revenu**, en écartant les difficultés liées à la collecte de l'impôt par un tiers. Ce scénario simple et opérationnel répondrait de façon plus adéquate aux attentes des contribuables ■

Chômage : vraiment pas de quoi se réjouir !

La baisse du chômage à la fin de l'année 2016 repose, malheureusement, essentiellement sur **des initiatives de court terme** ; contrats aidés, plans de formation de circonstance, primes à l'embauche. Toutes catégories confondues, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi aura d'ailleurs augmenté de 0,3% sur le mois de novembre. Vraiment pas de quoi se réjouir !

Nous sommes loin des résultats des autres pays européens qui ont su profiter de la baisse des taux, d'un pétrole bon marché et d'un euro plus faible pour se réformer en profondeur et créer de vrais emplois. **La France est passée en 5 ans du 14^{ème} rang au 22^{ème} rang pour son taux de chômage.** Parmi les plus mauvais élèves de tous les pays européens.

La baisse du chômage en France est une illusion d'optique que le Gouvernement a acheté à coup de milliards d'euros de dépenses publiques supplémentaires. Sur le moyen terme, ces dépenses vont peser

encore un peu plus sur notre compétitivité et notre capacité à créer de vrais emplois. La faible croissance française, revue récemment encore à la baisse, nous le rappelle ; **la politique économique du gouverne-**

ment aura été un échec. Et ce sont les Français les plus faibles qui en auront été les premières victimes.

 senat.fr



INTERVIEW



Questions à Xavier Nicolas

*Maire de Senonches,
Président de la communauté des Forêts du Perche,
Conseiller régional.*

Vous avez été élu président de la communauté des Forêts du Perche. Pouvez-vous la présenter rapidement ?

Il s'agit d'une Communauté de communes à taille humaine rassemblant 15 communes et représentant environ 8500 habitants. Elle est administrée par des élus très investis. Le Bureau de 16 membres comprend les maires de chacune des communes. Distante d'environ 35 km des principales agglomérations, elle constitue un réel bassin de vie avec ses établissements scolaires, ses équipements structurants culturels et sportifs, ses sites industriels et ses professionnels de santé. La qualité de son patrimoine bâti avec le château de Senonches et sa scénographie sur la forêt ainsi que son cadre naturel constituent des atouts importants pour son développement touristique.

Quels sont les principaux projets d'aménagement de la nouvelle communauté de communes ?

La Communauté de communes des Forêts du Perche souhaite compléter son offre culturelle par la création d'un espace muséographique consacré à Saint Simon, célèbre mémorialiste installé à la Ferté-Vidame. En outre, les sites économiques des Bois-selières à Lamblore et des Mourgloires à Senonches devraient achever leurs aménagements. Par ailleurs, parmi les nombreux équipements sportifs de Senonches, un terrain de football stabilisé doit être remis en herbe et un terrain de pétanque doit être réalisé. Une nouvelle brigade de gendarmerie de 9 agents doit être construite prochainement. La montée en débit des communications électroniques se poursuit avec le déploiement de la fibre optique pour les entreprises et les services publics en 2017 et la généralisation de la fibre optique aux habitants de Senonches en 2019. Enfin, les centres-bourgs de la Ferté-Vidame et de Senonches seront réaménagés.

Le Sénat adopte à l'unanimité la proposition de loi relative aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires !

Les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, ainsi que les militaires et personnels administratifs et techniques des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), sont les piliers de notre modèle de sécurité civile.



Au total, ils sont 246.900 sapeurs-pompiers à s'engager au quotidien au service des Français. En 2014, selon les chiffres de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), on dénombrait près de 4,3 millions d'interventions effectuées par les sapeurs-pompiers sur l'ensemble du territoire (soit + 20% d'interventions en 10 ans, dont 57% pour le secours à personne). Ces interventions sont assurées par 40.800 sapeurs-pompiers professionnels (17%) et 193.800 volontaires (78%) ainsi que par 12.300 militaires (5%).

Or, malgré des interventions en constante augmentation, on déplore une diminution significative des effectifs chez les volontaires. Entre 2004 et 2013, la France a perdu près de 15.000 sapeurs-pompiers volontaires ! Cette tendance s'explique par la diminution du nombre de casernes due à des réductions budgétaires mais aussi par une insuffisante reconnaissance et valorisation des sapeurs-pompiers.

La proposition de loi, adoptée fin novembre à l'Assemblée nationale, s'articule autour de deux axes, qui permettent d'apporter des améliorations concrètes pour les sapeurs-pompiers, tant professionnels que volontaires, afin de répondre à la baisse des effectifs :

- Introduire « nouvelle prestation de fin de service » (NPFR), et simplifier les modalités de revalorisation des indemnités horaires pour les sapeurs-pompiers volontaires afin d'encourager l'engagement des volontaires et de prendre en compte les spécificités propres à leur statut de volontaire ;
- Tirer les conséquences de la création d'une catégorie A+ chez les sapeurs-pompiers professionnels et de la fonctionnalisation des emplois de direction dans le cadre de la réforme des emplois supérieurs de direction pour valoriser les sapeurs-pompiers professionnels.

Le Sénat a su faire preuve de grande sagesse, dépassant tout clivage politique pour servir la noble cause de nos Sapeurs-Pompiers. A l'issue de l'examen du texte, sans modifications, le Sénat a adopté définitivement la proposition de loi, à l'unanimité. ■

MON ACTIVITÉ AU SÉNAT DEPUIS 12 MOIS

 **425**

interventions en commission des finances, dont le champ d'activité est très large : examine les lois de finances, traite des aspects fiscaux et financiers de la législation, et dispose de prérogatives particulières en matière de contrôle budgétaire.

 **458**

interventions en séance publique, qui est le temps fort de l'activité parlementaire, le moment de la décision du Sénat sur tous les sujets soumis à notre examen.

 **34**

rapports écrits, mis en ligne sur www.alberic-de-montgolfier.fr dès leur parution (rapports sur les projets et propositions de loi, rapports des missions d'information et des commissions d'enquête).



VOUS POUVEZ ME CONTACTER

au Sénat, 15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06 ■ Tél : 01 42 34 34 61

a.de-montgolfier@senat.fr ou www.alberic-de-montgolfier.fr

🐦 Suivez mon actualité sur Twitter : @aldemontgolfier